



Plan pluriannuel de recrutement en EPS 2021/2026

1500 postes pendant 6 ans : une étape nécessaire, mais pas suffisante !

Le SNEP-FSU porte l'exigence d'un plan pluriannuel de recrutement de 1500 postes (CAPEPS interne + externe+ Agrégation externe) pendant au moins 5 ans. Est-ce une utopie ou une première étape ?

1. La situation de l'emploi en EPS depuis 13 ans

Durant le mandat de N. Sarkozy (2007-2012) la profession a fait face à une période de non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 conjuguée avec une hausse démographique dans le second degré (-2091 postes EPS avec 53 200 élèves de plus). En fin de mandat, l'action syndicale a permis de sortir de ce dogme, mais aussi de faire du recrutement à l'éducation un axe fort de la campagne présidentielle suivante. Durant le mandat de F. Hollande, des postes ont été créés, mais n'ont pas permis de faire face à l'augmentation démographique et d'améliorer concrètement la situation sur le terrain (+819 postes avec 154 450 élèves de plus). Les 3 premières années du mandat d'E. Macron ont vu la suppression de 457 postes en EPS pour près de 70 000 élèves supplémentaires. La situation est plus que critique !

2. Le « taux d'encadrement » en EPS, dans le second degré

Afin de suivre le rapport nombre d'élèves / nombre d'enseignants, le taux d'encadrement en EPS (nb d'élèves/ nb de profs titulaires) permet de rendre compte de la situation de l'emploi au regard de l'évolution démographique.

	2007 (J. Chirac, fin de mandat)	2011 (N. Sarkozy, fin de mandat)	2017 (F. Hollande, fin de mandat)	2020 (E. Macron, mandat en cours)
Nb Elèves	5 339 700	5 392 900	5 547 350	5 609 850
Nb Profs*	33 873	31 782	32 601	32 035
Taux d'encadrement EPS (nb E/ nb Profs*)	157.64	169.68	170.16	175.54

*Nombre d'enseignants d'EPS titulaires (en établissement et ZR)

Le taux d'encadrement est en dégradation permanente depuis 2007 avec toujours la même logique : il faut « faire plus avec moins » (plus d'élèves, moins de profs !).* Cela entraîne une dégradation des conditions d'apprentissage pour les élèves (eff par classe, continuité du service public non assuré...) et des conditions de travail pour les personnels.

3. Le calcul des effectifs jusqu'en 2026

L'augmentation des effectifs dans le second degré se poursuivra en 2021 : +30 000 et devrait continuer jusqu'en 2023 (note DEP 19.06 de mars 2019). Ce n'est qu'à partir de 2024 que le nombre d'élèves diminuera (cohorte des élèves nés en 2006 qui quitteront le second degré, mais ils seront peu nombreux). Ces hausses d'effectifs jusqu'en 2023 ne sont donc pas prises en compte dans le calcul pour les recrutements nécessaires car elles seront sans doute compensées par des baisses après 2024.

4. Pour le même « taux d'encadrement » qu'en 2007 : au moins 1500 postes jusqu'en 2026 !

Avec le nombre d'élèves de 2020 (5 699 000) et pour retrouver le même taux d'encadrement qu'en 2007 (157.64), il faudrait disposer de 35 586 postes et donc créer **3551 postes**.

En prenant en compte les départs en retraite (mode de calcul : 1/4 des collègues partant à 62 ans, 1/3 partant à 63 ans et 2/3 à 64 ans et plus), cela donne le tableau suivant en termes de suivi de cohorte (prise en compte profs EPS, agrégés d'EPS et CE d'EPS).

	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans et +
au 1/9/2021	730	713	754	852	928	1007	684	954
au 1/9/2022		730	713	754	852	928	755	864
au 1/9/2023			730	713	754	852	696	827
au 1/9/2024				730	713	754	639	783
au 1/9/2025					730	713	565	735
Au 1/9/2026						730	534	678

Nombre d'emplois créés chaque année jusqu'en 2026 :

Année	RETRAITES	POSTES aux Concours	EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES
2021	1115	1500	385
2022	1059	1500	441
2023	996	1500	504
2024	923	1500	577
2025	856	1500	644
2026	812	1500	688
TOTAL		9000	3239

Au vu des départs en retraite, 1500 recrutements annuels permettront de recréer 3239 postes supplémentaires d'ici 2026 soit un peu moins que 3551 et un strict retour au taux d'encadrement de 2007 (il faudrait pour cela encore 312 postes !).

Ce plan permettra d'assurer les horaires obligatoires, les remplacements par des personnels titulaires (TZR), de retrouver les dédoublements et dispositifs perdus depuis plusieurs années, de diminuer le recours à la précarité.

Pour améliorer l'EPS et les carrières des enseignants, il est nécessaire de recruter massivement, sur le long terme, bien au-delà de 2026

La simulation a été réalisée dans les conditions actuelles (âge de départ mini à 62 ans, pas de CPA, horaires EPS actuels). Pour permettre de bonnes conditions de travail et le développement de l'EPS et du sport scolaire, il faudra aller bien-au-delà des 1500 postes. C'est donc bien une étape nécessaire, mais pas suffisante.

Le SNEP-FSU revendique :

Pour les élèves :

- une augmentation des horaires (avec une première étape de 4h pour tous avec 2 séances de 2h hebdomadaires pour le second degré).

Pour les personnels et la prise en compte de la pénibilité du métier :

- la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations pour le taux plein.
- le retour de la CPA pour aménager les fins de carrières.

* Seule la situation du second degré est prise en compte. Dans l'enseignement supérieur, les besoins existent aussi avec l'augmentation du nombre d'étudiants. De plus des postes du second degré basculent régulièrement vers le supérieur dans les STAPS.